

Consécration et épiclèse dans l'Église arménienne au XIIe siècle

In: Échos d'Orient, tome 16, N°98, 1913. pp. 28-31.

Citer ce document / Cite this document :

Salaville Sévérien. Consécration et épiclèse dans l'Église arménienne au XIIe siècle. In: Échos d'Orient, tome 16, N°98, 1913. pp. 28-31.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rebyz_1146-9447_1913_num_16_98_4028

CONSÉCRATION ET ÉPICLÈSE DANS L'ÉGLISE ARMÉNIENNE AU XII^e SIÈCLE

Témoignage de saint Nersès de Lampron

Une précédente étude sur l'enseignement de Chosrov le Grand, évêque d'Antzévatsiq, dans la province du Vasbouragan, au x^e siècle († 972), nous permettait de conclure que les Arméniens grégoriens et ceux qui, comme eux, attribueraient la consécration eucharistique à l'épiclese ou invocation du Saint-Esprit et non aux paroles de l'institution ne pouvaient du moins pas se prévaloir du témoignage de Chosrov (1).

Reprenant aujourd'hui le sujet, je voudrais présenter aux lecteurs quelques autres documents postérieurs qui, depuis le moyen âge jusqu'à nos jours, ont continué à attester la parfaite conformité de la véritable tradition ecclésiastique arménienne sur ce point avec la doctrine catholique.

*
* *

Nersès de Lampron, archevêque de Tarse († 1198), fut une des plus pures gloires de l'Église arménienne au xii^e siècle. Le ménologe arménien le compte au nombre des saints, et inscrit son nom au 17 juillet. Contemporain du catholicos Nersès le Schnorhali ou le Gracieux, il n'a guère été moins célèbre que lui, et Galano a pu lui consacrer cet éloge :

Cujus egregia virtus digna plane erat, ut æterna laude illustretur nomenque ad ultimas terrarum partes immortalis fama pervehatur (2).

Si nous ajoutons que les œuvres laissées par saint Nersès de Lampron le placent parmi les meilleurs docteurs de l'Église arménienne, nous aurons assez dit la haute importance et l'autorité de son enseignement (3).

(1) *Consécration et épiclese d'après Chosrov le Grand*, dans *Echos d'Orient*, t. XIV, 1911, p. 10-16.

(2) GALANO, *Conciliatio Ecclesiæ armena cum romana*. Rome, 1690, t. 1^{er}, p. 324-325.

(3) Voir une notice sur la vie et les écrits de saint Nersès de Lampron, dans *Recueil des historiens des croisades, Documents arméniens*, t. 1^{er}. Paris, 1869, p. 557-568, par E. DULAURIER. Cet auteur a publié dans le même recueil des extraits de l'ouvrage de Nersès intitulé *Réflexions sur les institutions de l'Église et explication du mystère de la messe*. *Ibid.*, p. 569-603.

Or, cet écrivain suppose manifestement la doctrine catholique sur la forme de l'Eucharistie, c'est-à-dire la consécration par les paroles de Notre-Seigneur, lorsque, dans son traité *Du mystère de la messe* ou *Commentaire de la liturgie*, arrivé à l'oraison d'offrande qui dans le missel suit immédiatement le récit de l'institution, et spécialement à la formule finale de cette oraison : *Et tua ex tuis tibi offerimus per omnia et pro omnibus*, il en donne l'explication suivante :

Dum « dedit » (sacerdos) mysterium in manus (Patris), et « accepit » ab illo in se rationabile sacrificium, Deum suum et regem, deinde addit : quod hoc munus, quod veluti nobis concorporeum et de nobis hominem « dedi » tibi, Domine, tua est ineffabilis generatio atque Filius. Nos autem, qui servi sumus, quamquam velut nostrum et de nobis istum habeamus, attamen Deum tibi coæqualem profitemur. Et nunc nos veluti tuum Filium et a te nobis datum iterum de nobis damus istum tibi oblationem pro omnibus et munus reconciliationis (1).

Afin de permettre au lecteur de suivre plus facilement la pensée de Nersès et la conclusion qui nous paraît en ressortir clairement pour le sujet qui nous occupe, il ne sera pas inutile de lui mettre sous les yeux la série des oraisons du canon arménien à ce moment solennel du sacrifice, où les paroles de Jésus-Christ : *Ceci est mon corps....., ceci est mon sang.....* viennent d'être prononcées. Le prêtre continue ainsi :

Et de faire cela toujours en mémoire de lui, tel fut l'ordre de votre bienfaisant Fils unique qui, descendu dans les profonds abîmes de la mort en la chair prise de notre nature, et ayant abattu victorieusement les portes de l'enfer, vous manifesta comme le seul vrai Dieu, Dieu des vivants et des morts.

Nous donc, Seigneur, obéissant à cet ordre, en vous présentant ce sacrement salutaire du corps et du sang de votre Fils unique, nous rappelons les salutaires douleurs qu'il a souffertes pour nous, son crucifiement, source de vie, sa sépulture pendant trois jours, son heureuse résurrection, sa triomphante et divine ascension, et la place prise par lui à votre droite, ô Père; et nous confessons et bénissons son second avènement terrible et glorieux. *Nous vous offrons de vos dons en tout et pour tout (2).*

(1) S. NERSÈS DE LAMPRON, *Myster. Missæ*. Venise, 1847, cité par AVEDICHIAN, *Sulle correzioni dei libri ecclesiastici armeni*. Venise, 1868, p. 343.

(2) Je souligne cette phrase, qui est celle sur laquelle porte spécialement le commentaire de Nersès dans les lignes de lui qu'on a lues plus haut. Cf. DANIEL, *Codex liturgicus Ecclesiæ universæ*, t. IV. Leipzig, 1853, p. 465, où la traduction latine porte : *Tua ex tuis tibi offerimus in omnibus et per omnia*. La formule arménienne est absolument identique à celle de la liturgie byzantine : *Τὰ σὰ ἐκ τῶν σῶν σοὶ προσφερομεν κατὰ πάντα καὶ διὰ πάντα*. Comparer, dans le missel romain, la formule analogue : *offerimus præclaræ majestati tuæ de tuis donis ac datis*.

Seigneur notre Dieu, nous vous louons justement, et nous vous rendons grâces sans cesse à vous qui, sans avoir égard à notre indignité, nous avez constitués ministres d'un sacrement si terrible et ineffable. Quant à nous, non point pour aucun mérite à nous appartenant, dont nous sommes et dont nous nous reconnaissons, hélas! trop exempts et privés, mais confiants uniquement dans votre miséricorde sans limites, nous osons nous acquitter du ministère du corps et du sang de votre Fils unique, notre Seigneur et Rédempteur Jésus-Christ, à qui appartient la gloire, la puissance et l'honneur, maintenant et dans les siècles des siècles.

O Fils de Dieu, qui, vous étant offert au Père en sacrifice pour nous réconcilier, êtes distribué parmi nous vrai Pain de vie, nous vous prions, par l'effusion de votre sang divin, ayez pitié du troupeau racheté par vous à un prix si précieux.

Vient alors l'oraison d'épiclèse dont voici le début :

Nous vous adorons, nous vous prions et nous vous supplions, ô Dieu bienfaisant; faites descendre sur nous et sur ces dons que nous vous offrons votre Esprit-Saint, coéternel et consubstantiel..... (1)

On voit bien maintenant à quelle partie de la formule liturgique s'applique le commentaire de Nersès; on saisira mieux aussi la portée de ses expressions.

Les paroles de l'institution : *Ceci est mon corps....., ceci est mon sang.....*, viennent d'être prononcées par le prêtre. L'épiclèse ou invocation du Saint-Esprit ne l'est pas encore et ne le sera que dans quelques instants. Auparavant, s'intercale une oraison d'anamnèse et d'offrande analogue à la prière *Unde et memores* du canon romain, l'épiclèse pouvant être comparée, pour la place qu'elle occupe, à l'oraison *Supplices te rogamus....., jube hæc perferri*. Si c'était l'épiclèse qui opérât la consécration, Jésus-Christ ne serait donc pas encore présent sous les espèces du pain et du vin au moment de cette prière d'offrande actuellement commentée par Nersès. Partant, on ne pourrait pas dire à Dieu le Père, en paraphrasant la formule *tua ex tuis tibi offerimus* : « O Dieu, nous vous offrons à notre tour Jésus-Christ, votre Fils, que vous venez de nous donner. » Or, telle est bien la pensée exprimée par saint Nersès de Lampron dans le passage qu'on a lu. La conclusion s'impose donc que ce docteur arménien du XII^e siècle attribuait la consécration eucharistique aux paroles de Notre-Seigneur et non point à l'épiclèse.

(1) *Brightman, Eastern Liturgies*. Oxford, 1896, p. 437-439; DANIEL, *op. et loc. cit.*; LAPOSTOLEST, *Liturgie de la messe arménienne*. Venise, 1851, p. 37-38.

Toute la force probante de son témoignage repose sur l'insistance avec laquelle il emploie une série de verbes au temps passé, pour signifier *le don que nous a fait* de son Fils Dieu le Père par la transsubstantiation eucharistique. Puisque le moment de la messe auquel s'appliquent ces lignes du commentaire liturgique est celui qui fait immédiatement suite aux paroles de l'institution, il est clair que, aux yeux de notre liturgiste théologien du XII^e siècle, ce sont ces paroles de Jésus-Christ qui contiennent et réalisent toute l'efficacité sacramentelle.

Le témoignage de saint Nersès de Lampron a une valeur et une importance spéciales, du fait qu'il ressort en quelque sorte naturellement du texte liturgique et n'est aucunement sollicité par une préoccupation de théologie ou de polémique. Il ne nous paraît pas exagéré de le considérer comme représentant la croyance générale de l'Église arménienne au XII^e siècle.

S. SALAVILLE.

Kadi-Keuï.